

AMBASSADE DU TOGO
2208 MASSACHUSETTS AVE, NW
WASHINGTON, D.C. 20008
Tel: (202) 234-4212
Fax: (202) 232-3190



REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL – LIBERTE - PATRIE

OBTENTION D'UN ACTE DE NAISSANCE **D'UN NOUVEAU-NE**

Pièces à fournir :

- Adresser une demande d'établissement d'acte de naissance du nouveau-né à S.E.M. l'Ambassadeur (la demande doit se faire dans un délai maximum de trois (3) mois à partir de la date de naissance).
- Copie de l'acte ou de la déclaration de naissance délivrée par l'hôpital où l'enfant est né.
- Copie de l'acte de naissance du parent demandeur/requérant.
- Une somme de quinze dollars (\$15.00) (cash ou money order).

N.B : Signature du déclarant obligatoire à l'Ambassade.